

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 15 juin 2022, à 18 h 30, en visioconférence

#### Sont présents :

Mme Stéphanie Arpin, personnel enseignant

Mme Marlène Couture, personnel de soutien

Mme Monique Dion, parent d'étudiant

M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant

M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration

M. Xavier Gret, parent d'étudiant

M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep

Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep

M. Janick Morin, personnel enseignant

M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)

M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques

#### Sont absents:

M. François Dussault Thériault, diplômé du secteur technique

Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

Mme Francesca Romelide Lafortune, étudiante du secteur technique

M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire

M. Ghislain Plourde, secteur des centres de services scolaires

M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques

Mme Alexis Vanier, étudiante du secteur préuniversitaire

M. Charles Vincent, secteur universitaire

## Sont invités :

Mme Catherine Brodeur, directrice adjointe aux études

Mme Geneviève Dalcourt, directrice de la formation continue et des services aux entreprises

M. Jérémy Dion-Bernard, notaire, président du comité d'éthique de la recherche

M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA

Mme Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles

M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements, Direction des ressources financières

Mme Émilie Germain, conseillère pédagogique, Direction de la formation continue et des services aux entreprises

- M. Rémi Gobeil, directeur adjoint, Direction des systèmes et technologies de l'information
- M. François Lefebvre, directeur des ressources financières

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale

Mme Karine Mercier, directrice adjointe aux études

Mme Karina Morin, directrice adjointe, Direction des ressources matérielles

M. Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 30.

# 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour				
		Points		
1.	Adoption de l'ordre du jour	Décision		
2.	<ol> <li>Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du</li> <li>27 avril 2022</li> </ol>			
	2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 avril 2022	Décision		
	2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 avril 2022	Information		
3.	Adoption de DEC et d'AEC Décisions			
4.	Dépôt du bilan des activités du comité d'éthique de la recherche	Information		
5.	Nomination des membres du comité d'éthique de la recherche	Décision		
6.	Adoption du rapport d'évaluation de l'AEC Techniques d'éducation à l'enfance	Décision		
7.	Adoption des bons de commande	Décisions		
	7.1 Honoraires professionnels, appel d'offres publiques pour les			
	bâtiments modulaires			
	7.2 Honoraires professionnels, appel d'offres publiques pour les			
	rénovations des laboratoires de sciences			
	7.3 Résiliation d'un contrat – Travaux d'encapsulation et			
	d'enlèvement d'amiante à l'ÉNA (EBI)			
	7.4 Renouvellement de l'entente avec Skytech Communications			
	7.5 Acquisition de matériel informatique			
	7.6 Délégation d'une provision pour les bancs d'essai hydrauliques – Panne			
	7.7 Délégation d'une provision pour les bancs d'essai hydrauliques			
	Fonctionnement			
8.	Dépôt du rapport des activités de la Commission des études 2021-2022	Information		
9.	<ol> <li>Approbation de la nomination des membres de la Commission des études pour Décisio</li> <li>2022-2023</li> </ol>			
10.	Adoption du budget de fonctionnement 2022-2023	Décision		
11.	Adoption du budget d'investissement 2022-2023	Décision		

12.	Adoption de la version révisée de la <i>Politique sur les frais de déplacement, de séjour, de représentation et de réunion</i>	Décision
12	Dépôt du Devis d'élaboration de la <i>Politique sur la protection des renseignements</i>	Information
13.	personnels	IIIIOIIIIatioii
1/1	Adoption du calendrier des instances 2022-2023	Décision
	Suivi des projets majeurs	Decision
13.	15.1 Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation	Information
	15.2 HUIS CLOS – Projet d'aérocampus	Information
16	Informations	IIIIOIIIIatioii
10.	16.1 La Vie au Cégep	Information
	16.2 Résultats de l'évaluation du conseil d'administration	IIIIOIIIIatioii
	16.3 Plan de travail du comité directeur pour l'année 2022-2023	
	16.4 Suivi concernant la composition du conseil d'administration	
	16.5 Nombre d'étudiants admis au deuxième tour	
	16.6 Demandes d'admission et statistiques au troisième tour	
	16.7 Modifications apportées au calendrier scolaire de la session	
	d'hiver 2022, pour le campus de Longueuil	
	16.8 État des activités de représentation du directeur général	
17.	Correspondance	Information
18.	Dépôt de documents	Information
19.	Élections	Décisions
	19.1 Élection du président du conseil d'administration	
	19.2 Élection du vice-président du conseil d'administration	
	19.3 Élection des membres du comité directeur	
	19.4 Élection des membres du comité d'audit et des finances	
20.	Date de la prochaine séance	Information
21.	Levée de la séance	Décision

### 22-CA-35 PROPOSITION

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale; **ATTENDU** la recommandation du comité directeur;

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Kevin P. Smith, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 15 juin 2022 tel qu'il est déposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2022

# 2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2022

### 22-CA-36 PROPOSITION

M. Xavier Pallares, appuyé par M. Kevin P. Smith, propose à l'assemblée d'approuver le procèsverbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2022 tel qu'il est déposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2022

Aucun suivi n'est fait.

#### 3. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose un tableau intitulé *Diplômés au Conseil d'administration de juin 2022 et des 5 dernières années*.

## 22-CA-37 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Xavier Gret, appuyé par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 2020, d'hiver 2021, d'été 2021, d'automne 2021, d'hiver 2022 et d'été 2022 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 22-CA-38 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Xavier Gret, appuyé par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep Édouard-Montpetit à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'été 2021 et d'hiver 2022 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 4. DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

M. Jérémy Dion-Bernard, président du comité d'éthique de la recherche, et Mme Catherine Brodeur, directrice adjointe à la Direction des études, déposent le bilan des activités du comité d'éthique de la recherche pour l'année 2021-2022. Ils répondent aux questions des membres.

# 5. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Le Comité d'éthique de la recherche du cégep Édouard-Montpetit (CÉR-CÉM) a pour mandat d'évaluer l'acceptabilité éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains, réalisés au Cégep ou ailleurs par ses membres, et d'en assurer le suivi. Il a donc le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition de recherche ou poursuite de projet. Les décisions du CÉR-CÉM doivent s'inspirer des normes éthiques de la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep, laquelle se fonde sur l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains.

Le CÉR-CÉM a été mis sur pied le 10 février 2012, date à laquelle les membres ont été nommés par le conseil d'administration (CA) pour un mandat renouvelable de deux ans. La plus récente nomination de membres a été effectuée par le CA à la séance du 24 juin 2021. Après un processus de sélection conforme au mandat confié, trois nouveaux membres réguliers ainsi qu'un nouveau membre suppléant ont été recrutés. De plus, un membre régulier du CÉR-CÉM a souhaité devenir membre suppléant. Ces cinq mandats ont été établis pour une durée, exceptionnellement, d'un an. Ils arrivent donc à échéance le 30 juin prochain.

Le comité, selon la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (version 2013), se compose de cinq ou six membres, dont les mandats sont de deux ans, et doit respecter les exigences suivantes :

- deux ou trois personnes possédant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes,
   les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CÉR-CÉM;
- une ou deux personnes possédant des connaissances suffisantes en éthique;
- une personne possédant des connaissances suffisantes en droit. La présence de cette personne aux réunions est facultative pour toute recherche autre que biomédicale et obligatoire pour la recherche biomédicale. Elle ne peut être le conseiller juridique de l'établissement ni son gestionnaire de risque;
- une personne provenant de la collectivité desservie par le Cégep mais qui n'est pas affiliée à ce dernier.

En plus de leur expertise respective, il est souhaité que les membres, conformément à la politique du Cégep, aient une formation et une expertise suffisantes pour poser un jugement éclairé sur l'éthique des projets de recherche qui leur sont soumis.

Cinq des six membres réguliers désirent renouveler leur mandat pour deux années supplémentaires, tandis qu'une membre désire se retirer. Par ailleurs, la membre suppléante souhaite remplacer cette dernière et ainsi devenir membre régulière, étant dans la même catégorie d'expertise, soit *Méthodes, domaines et disciplines de recherche*; il s'agit de Mme Claudine Giguère. La qualité de sa candidature avait été soulignée par le comité de sélection l'an dernier. Mme Giguère détient une maîtrise en psychologie, profil clinique dynamique, et des études doctorales (interrompues) en épidémiologie et en psychoéducation. Elle est enseignante permanente au département de psychologie du cégep Édouard-Montpetit. Elle a occupé différentes fonctions d'agente de recherche, entre autres à l'Institut de la statistique du Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle a été vice-présidente d'un comité de supervision de l'éthique.

#### 22-CA-39 PROPOSITION

**ATTENDU** que le Cégep doit s'assurer, conformément à sa *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains*, que toutes les activités de recherche avec des êtres humains auxquelles son nom est associé s'exercent selon une éthique irréprochable;

**ATTENDU** que le Cégep doit veiller à maintenir une composition du comité d'éthique de la recherche conforme à sa politique;

**ATTENDU** que le comité relève de la plus haute autorité de l'établissement, à savoir le conseil d'administration, et que ce dernier doit procéder à la nomination des membres du CÉR-CÉM et entériner leur rôle;

**ATTENDU** que cinq des six membres réguliers désirent renouveler leur mandat pour deux années supplémentaires;

**ATTENDU** qu'une membre suppléante souhaite remplacer la membre régulière qui ne renouvelle pas son mandat;

# M. Kevin P. Smith, appuyé par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée de :

- Renouveler, pour une période additionnelle de deux ans, les mandats des membres réguliers suivants :
  - M. Jakub Sawicki, connaissances en méthodes, domaines et disciplines de recherche dans le domaine des sciences biologiques;
  - Mme Julie Lefebvre, connaissances en méthodes et disciplines de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales;
  - M. Marc Lamontagne, connaissances en éthique;
  - M. Jérémy Dion-Bernard, connaissances en droit;
  - Mme Yasmine Bourgoin Roberts, représentante de la collectivité;

- De nommer, à titre de membre régulière, la membre suppléante suivante pour un mandat de deux ans : Mme Claudine Giguère, connaissances en méthodes et disciplines de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales;
- De renouveler, pour une période additionnelle de deux ans, le mandat du membre suppléant suivant : M. Claude Gagnon, à titre de membre suppléant possédant des connaissances en éthique.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 6. ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'AEC TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE

Mme Geneviève Dalcourt, directrice de la formation continue et des services aux entreprises, Mme Émilie Germain, conseillère pédagogique à la formation continue responsable des AEC en éducation à l'enfance, et Mme Maude Pépin-Charlebois, enseignante au département d'éducation à l'enfance et responsable au département de la formation continue, présentent les principaux éléments du rapport d'évaluation du programme d'AEC Techniques d'éducation à l'enfance et rappellent que celui-ci répond aux exigences de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) en respectant les six critères qu'elle prescrit. Les recommandations et le plan d'action élaboré sont présentés.

L'adoption des rapports d'évaluation des programmes s'inscrit dans l'axe d'intervention 2.3 « Évaluation, actualisation et développement de programmes de formation » du Plan stratégique 2018-2024 du Cégep. Cet axe d'intervention est un sous-élément du premier enjeu « Former » et de l'orientation 2 « Proposer des formations de qualité répondant aux besoins de la société ».

## 22-CA-40 PROPOSITION

**ATTENDU** que le *Rapport d'évaluation de l'AEC Techniques d'éducation à l'enfance* est conforme au mandat défini par la Direction des études dans le cadre de sa planification de l'évaluation des programmes d'études;

**ATTENDU** la recommandation de la Régie pédagogique;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

M. Janick Morin, appuyé par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée d'approuver le Rapport d'évaluation de l'AEC Techniques d'éducation à l'enfance tel que déposé.

7 de 29

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 7. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

# 7.1 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'AJOUT DE BÂTIMENTS MODULAIRES – LONGUEUIL

Dans le cadre de l'augmentation annoncée du nombre d'étudiants au cours des prochaines années, et dans le contexte où le Pavillon de la santé ne sera pas construit à temps pour accueillir ces étudiants supplémentaires, le ministère de l'Enseignement supérieur autorise le Cégep à travailler sur une solution immobilière qui implique le recours à des unités modulaires. Ces bâtiments modulaires permettront également de remplacer les classes qui seront transformées en laboratoires en 2023 et en 2024.

En date du 2 juin 2022, au moment de rédiger ce projet de résolution, 3 endroits ont été ciblés comme lieux potentiels d'installation de bâtiments modulaires sur le site, chacun avec ses avantages et inconvénients. L'étude de faisabilité inclut également le coût de ces scénarios. La prochaine étape est de retenir les services de firmes en architecture et en ingénierie pour la rédaction des devis de performance de l'ensemble immobilier modulaire. Le Cégep évalue que la meilleure stratégie est celle d'opter pour des mandats à forfait. Or, à ce moment-ci de l'avancement du projet, il est difficile d'évaluer si la hauteur des honoraires sera en deçà du seuil de l'appel d'offres public ou non. Une chose est certaine, peu importe le mode d'attribution du contrat qui permettra de préciser le montant des honoraires (honoraires établis suite à un appel d'offres sur invitation ou honoraires établis suite à un appel d'offres public), une fois le processus achevé, il faudra octroyer le mandat sans autre délai, car les devis de performance devront être complétés au plus tard au début du mois de septembre 2022.

### 22-CA-41 PROPOSITION

**ATTENDU** la Loi sur les contrats des organismes publics;

**ATTENDU** le Règlement sur certains contrats de services des organismes publics;

ATTENDU que les devis en ingénierie et en architecture seront des devis de performance;

**ATTENDU** que les honoraires seront établis selon les décrets de tarification des services à rendre au gouvernement;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt du Cégep de solliciter des offres de services à forfait dans le cadre de ce projet pour toutes les étapes du projet;

**ATTENDU** que les honoraires pourraient être sous le seuil de l'appel d'offres public, mais supérieur à 100 000\$;

ATTENDU le Règlement relatif à la gestion financière (Règlement numéro 2 du Cégep);

**ATTENDU** qu'une fois le processus d'appel d'offres sur invitation ou le processus d'appel d'offres public compété, il sera nécessaire d'octroyer les mandats sans délai;

M. Xavier Gret, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général, le pouvoir d'octroyer les deux bons de commande, l'un pour une firme en architecture et l'autre pour une firme en génie-conseil (pour les disciplines

de mécanique, électrique et structure) à la suite des processus d'appel d'offres sur invitation dans le respect de la *Loi sur les contrats des organismes* et du *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement numéro 2 du Cégep). Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration lors d'une prochaine assemblée du conseil.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 7.2 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET D'AJOUT DE LABORATOIRES DE SCIENCES – LONGUEUIL

Dans le cadre de l'augmentation annoncée du nombre d'étudiants au cours des prochaines années, le service de l'organisation scolaire a procédé à différentes simulations de programmation d'horaires, notamment pour les cours de sciences. Cet exercice, de même que les règles d'allocation d'espaces du ministère de l'Enseignement supérieur, permettent de confirmer le besoin de laboratoires supplémentaires de sciences pour les disciplines de physique, chimie et biologie. Puisque les laboratoires donnent directement sur une aire de préparation à proximité des dépôts de produits et équipements spécialisés et afin d'éviter de doubler ces locaux et les ressources, une décision a été prise à l'effet que les nouveaux laboratoires soient installés dans le même secteur. De plus, les simulations indiquent que le besoin d'ajout de laboratoires est requis au plus tard à la rentrée scolaire 2024. Le fait que le Pavillon de la santé ne sera pas construit à ce moment milite également en faveur cette décision.

Deux processus d'appel d'offres publics sont en cours, conformément aux dispositions du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics. S'agissant de services professionnels, les soumissions seront évaluées sur une mesure du niveau de qualité et les contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie seront adjugés au prestataire de services dont la soumission acceptable obtiendra la note finale la plus élevée au terme de chaque processus d'appel d'offres. Un comité de sélection sera constitué à cette fin et coordonné par un secrétaire de comité dûment formé par le Conseil du trésor. Le processus complet menant au choix de chacun des adjudicataires pourrait exiger jusqu'à huit semaines de délais.

### 22-CA-42 PROPOSITION

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU le Règlement sur certains contrats de services des organismes publics;

ATTENDU l'importance du projet de l'ajout des laboratoires de sciences dans l'aile D;

**ATTENDU** que des services professionnels en architecture et en ingénierie sont requis pour réaliser toutes les étapes du projet;

**ATTENDU** que deux processus d'appels d'offres publics seront lancés au cours de l'été 2022, un pour les services en architecture et l'autre pour les services en ingénierie;

**ATTENDU** qu'une fois les processus d'appels d'offres publics complétés, il sera nécessaire d'octroyer les mandats rapidement;

M. Kevin P. Smith, appuyé par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général, le pouvoir d'octroyer le bon de commande auprès du soumissionnaire ayant obtenu la note finale la plus élevée à la suite de l'appel d'offres public pour les services en architecture et d'octroyer le bon de commande auprès du soumissionnaire ayant obtenu la note finale la plus élevée pour les services en ingénierie, en autant que le montant total des deux contrats combinés soit inférieur à 850 000\$, taxes incluses. Les honoraires seront établis selon les décrets de tarifications des services à rendre au gouvernement approuvé par le Conseil du trésor. Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration lors d'une prochaine assemblée du conseil.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 7.3 RÉSILIATION D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ENCAPSULATION ET D'ENLÈVEMENT D'AMIANTE À L'ÉNA

Le 30 mars 2022, le conseil d'administration a octroyé un contrat pour l'exécution des travaux d'encapsulation et d'enlèvement d'amiante à l'École nationale d'aérotechnique à l'entreprise Axxys Construction, suite au résultat de l'appel d'offres public APL00011289.

Dès la phase de démarrage du contrat de l'entrepreneur général, une nouvelle évaluation du volume des débris cumulé dans les entre-plafonds a été réalisée conjointement avec le professionnel en amiante. Cette révision des volumes fait en sorte que les procédures de travail doivent être exécutées par les travailleurs de la construction à un niveau de sécurité relevé. De plus, il a été constaté que certains flocages se désolidarisent de la structure d'acier, rendant le résultat de leur encapsulation incertain. Dans ce contexte, et après consultation auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), il a été décidé de planifier le retrait des flocages en lieu et place de leur encapsulation. La nature du contrat de l'entrepreneur a changé de manière substantielle et la négociation avec l'entrepreneur général sur le coût des modifications demandées n'a pu se conclure de façon raisonnable.

La direction du Cégep a donc pris la décision de résilier le contrat, conformément aux dispositions du contrat qui le permettent.

#### 22-CA-43 PROPOSITION

**ATTENDU** que le conseil d'administration est l'instance ayant octroyé le contrat pour l'exécution des travaux d'encapsulation et d'enlèvement d'amiante à l'École nationale d'aérotechnique à la firme Axxys Construction;

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU les dispositions du contrat permettant de résilier celui-ci;

**ATTENDU** qu'une lettre de résiliation du contrat a été signifiée par huissier à l'entreprise Axxys Construction, conformément aux dispositions du contrat, le 3 mai 2022;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Janick Morin, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée de ratifier la résiliation du contrat pour l'exécution des travaux d'encapsulation et d'enlèvement d'amiante à l'École nationale d'aérotechnique conclu avec l'entreprise Axxys Construction.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 7.4 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC SKYTECH COMMUNICATIONS

Le Cégep a conclu des ententes de durée de 3 à 5 ans depuis 2004 avec *Skytech Communications inc.* pour ce qui allait devenir le progiciel de gestion. Le premier étant le système de gestion pédagogique CLARA (en remplacement des systèmes utilisés localement depuis de nombreuses années comme le VAX). Ce sont ajoutés par la suite Omnivox, le portail pédagogique en ligne et le système de gestion administrative CLARA (en remplacement des systèmes de Finance, d'Approvisionnement, de ressources humaines et de Paie utilisés localement depuis de nombreuses années).

La dernière entente qui a été signée en 2019 était pour une durée de 3 ans. Comme cette entente viendra à échéance le 30 juin 2022, le Cégep prévoit octroyer, de gré à gré, les contrats d'entretien et de service des modules CLARA Pédagogie, Finance, Ressources humaines et paie, Omnivox et Portail à l'entreprise Skytech Communications inc.

Pour la période de 2022-2027, l'engagement total pour l'ensemble des systèmes de gestion du Cégep, pour les trois (3) années et deux (2) années d'options, est estimé à 1 517 308 \$, toutes taxes ristournées. Ce montant inclut une augmentation annuelle projetée de 6,8 % pour 2022-2023, de 5% pour 2023-2024 et de 3 % pour les années suivantes. Cette augmentation pourrait varier en fonction en fonction de l'IPC réel.

# 22-CA-44 PROPOSITION

ATTENDU la nécessité d'assurer l'entretien des systèmes actuels;

**ATTENDU** que Skytech Communications inc. est le seul fournisseur pouvant entretenir les solutions déployées au Cégep;

ATTENDU que les montants de 2022-2023 sont prévus au budget du Cégep;

**ATTENDU** la Loi sur les contrats des organismes publics;

**ATTENDU** que l'article 13, al. 1 (2) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule qu'un contrat peut être conclu de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis;

Mme Marlène Couture, appuyée par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée d'octroyer, de gré à gré, les contrats annuels d'entretien et de service des modules CLARA Pédagogie, Finance, Ressources humaines et paie, Portail et Omnivox et DAX à l'entreprise Skytech Communications inc. pour un engagement total de 1 517 308 \$, toutes taxes ristournées, pour une durée de 3 ans plus 2 années d'options. Le conseil d'administration autorise également une délégation à la Direction des systèmes et technologies de l'information d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 7.5 AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

La Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI) identifie chaque année des postes informatiques à remplacer ou à ajouter au parc. La DiSTI travaille en collaboration avec la Fondation du cégep Édouard-Montpetit, la Direction de la formation continue, le Centre sportif du Cégep et le Centre technologique en aérospatiale (CTA) pour regrouper les achats prévus au budget MAOB (mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque) et les autres besoins de ces partenaires et procède à un appel d'offres afin de bénéficier de prix plus avantageux pour tous.

Cette année, la DiSTI procèdera au remplacement de 154 ordinateurs et 93 moniteurs au campus de Longueuil et à l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA). Le matériel informatique remplacé est à vocation administrative et pédagogique et est réparti dans les départements, les directions et les services suivants : Avionique, Chimie, Génie aérospatial, Hygiène dentaire, Informatique, Orthèses visuelles, Propulseur, Soins infirmiers, Direction des affaires étudiantes et communautaires, Direction des communications, Direction des études, Direction des ressources humaines, Direction des systèmes et technologies de l'information, Bibliothèque de Longueuil, Centre de services adaptés, Centre sportif, CTA, Fondation, Formation continue et Service de l'organisation scolaire.

Le budget pour ces achats avait été réservé au moment de l'élaboration du budget d'investissement 2022-2023 par le comité du budget MAOB (mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque) et dans les budgets des partenaires mentionnés. Le montant total de cet appel d'offres est estimé à 225 850\$ avant les taxes.

Les problèmes dans les chaines d'approvisionnement à l'échelle mondiale nous poussent à procéder rapidement à l'achat du matériel informatique afin d'éviter des délais excessifs pour le remplacement des équipements vieillissants et les nouveaux besoins liés directement aux activités pédagogiques.

#### 22-CA-45 PROPOSITION

**ATTENDU** la Loi sur les contrats des organismes publics;

**ATTENDU** le budget de fonctionnement 2022-2023 et le budget d'investissement 2022-2023 du Cégep;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à l'achat de 154 ordinateurs, du câblage, des accessoires et de 93 moniteurs;

**ATTENDU** que le délai de livraison est normalement de quatre (4) semaines, mais que la situation de pénurie de matériel informatique à l'échelle mondiale, liée aux perturbations occasionnées par la pandémie de COVID-19, fait en sorte que les équipements devraient être reçus au Cégep le plus rapidement possible à l'automne 2022;

**ATTENDU** que l'appel d'offres est en cours;

**ATTENDU** qu'il sera nécessaire d'octroyer rapidement le contrat pour l'achat d'ordinateurs;

M. Janick Morin, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général, le pouvoir d'octroyer le contrat pour l'achat d'ordinateurs, de câblage et d'accessoires au plus bas soumissionnaire conforme, dans la mesure où le montant du contrat ne dépasse pas 225 850\$ avant les taxes. Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration à la prochaine réunion.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 7.6 DÉLÉGATION D'UNE PROVISION POUR BANCS D'ESSAI HYDRAULIQUES – RECHERCHE DE PANNE

À la session d'hiver 2020, le département de préenvol a souligné la désuétude des bancs d'essai hydrauliques du local A62 à l'École nationale d'aérotechnique, ainsi que différents problèmes liés à leur utilisation. Certains de ces enjeux étant liés à la sécurité et après de nombreuses tentatives de réparer les équipements, la décision fût prise de remplacer l'ensemble des bancs d'essai hydrauliques.

Ces équipements sont utilisés dans le cours 280-415-LB qui porte sur les systèmes d'hydraulique et de pneumatique, cours donné principalement à la session d'hiver dans le programme de maintenance d'aéronefs. Un devis technique a été élaboré en vue de faire l'acquisition de deux types de bancs d'essai dont un permettrait la recherche de panne. L'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public (APL00010884) a permis l'identification d'équipements répondant aux besoins d'enseignement et le contrat a été octroyé par le conseil d'administration le 23 février 2022 (résolution 22-CA-06).

### 22-CA-46 PROPOSITION

**ATTENDU** la Loi sur les contrats des organismes publics;

**ATTENDU** que le contrat a été octroyé au montant de 516 200,58\$, toutes taxes ristournées, par le conseil d'administration le 23 février 2022 (résolution 22-CA-06);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée de déléguer à la Direction des études une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat, le tout en conformité avec l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* portant sur la modification à un contrat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 7.7 DÉLÉGATION PROVISION POUR BANCS D'ESSAI HYDRAULIQUES – FONCTIONNEMENT

À la session d'hiver 2020, le département de préenvol a souligné la désuétude des bancs d'essai hydrauliques du local A62 à l'École nationale d'aérotechnique, ainsi que différents problèmes liés à leur utilisation. Certains de ces enjeux étant liés à la sécurité et après de nombreuses tentatives de réparer les équipements, la décision fût prise de remplacer l'ensemble des bancs d'essai hydrauliques.

Ces équipements sont utilisés dans le cours 280-415-LB qui porte sur les systèmes d'hydraulique et de pneumatique, cours donné principalement à la session d'hiver dans le programme de maintenance d'aéronefs. Un devis technique a été élaboré en vue de faire l'acquisition de deux types de bancs d'essai dont un permettrait la compréhension du fonctionnement. L'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public (APL00010888) a permis l'identification d'équipements répondant aux besoins d'enseignement et le contrat a été octroyé par le conseil d'administration le 23 février 2022 (résolution 22-CA-05).

#### 22-CA-47 PROPOSITION

**ATTENDU** la Loi sur les contrats des organismes publics;

**ATTENDU** que le contrat a été octroyé au montant de 324 137,02\$, toutes taxes ristournées, par le conseil d'administration le 23 février 2022 (résolution 22-CA-05);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée de déléguer à la Direction des études une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat, le tout en conformité avec l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* portant sur la modification à un contrat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 8. DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2021-2022

M. Sylvain Lambert, directeur général, dépose et présente aux membres du conseil d'administration le Rapport des activités de la Commission des études 2021-2022, tel que le prévoit le Règlement de la Commission des études (règlement no 7 du Cégep). Elle répond aux questions des membres.

#### APPROBATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2022-2023

Le *Règlement de la commission des études* (Règlement numéro 7), adopté par le conseil d'administration le 19 avril 2016, prévoit ce qui suit pour la composition de la commission des études et la nomination des membres :

# 3. Composition de la commission des études

#### 3.1. Membres

La commission des études est composée de vingt-trois (23) membres, soit :

- 3.1.1. le directeur des études qui en est le président;
- 3.1.2. quatre (4) membres du personnel du Cégep, responsables des programmes d'études, nommés par le Conseil;
- 3.1.3. onze (11) enseignants, préférablement des coordonnateurs de programme d'études, ou des enseignants des disciplines maîtresses siégeant aux comités de programme, ou à défaut, d'autres enseignants des disciplines maîtresses, provenant des programmes ou groupes de programmes suivants :

- a) un (1) du programme de Sciences de la nature
- b) un (1) du programme de Sciences humaines
- c) un (1) du groupe Arts et lettres et Arts visuels
- d) trois (3) de la Formation générale :
  - un (1) Littérature et français,
  - un (1) Philosophie,
  - un (1) Éducation physique et Langues
- e) un (1) du groupe *Technologie de l'électronique, Techniques* d'intégration multimédia et *Techniques de l'informatique*
- f) un (1) du groupe Techniques de prothèses dentaires, Techniques de denturologie et Techniques d'hygiène dentaire
- g) un (1) du groupe Soins infirmiers, Technologie de radiodiagnostic et Techniques d'éducation à l'enfance
- h) un (1) du groupe *Techniques d'orthèses visuelles, Techniques de comptabilité et de gestion* et *Gestion de commerces* ;
- i) un (1) provenant des programmes *Techniques de génie aérospatial, Techniques de maintenance d'aéronefs* et *Avionique*
- 3.1.4. un (1) membre de l'exécutif du syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit, nommément le vice-président des affaires pédagogiques, ou, en cas d'absence, un substitut;
- 3.1.5. trois (3) étudiants inscrits à temps plein à un programme d'études nommés conformément à l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants et provenant d'un programme d'études préuniversitaires, d'un programme d'études techniques et d'un programme d'études techniques de l'ÉNA;
- 3.1.6. deux (2) membres du personnel professionnel, provenant préférablement des services pédagogiques;
- 3.1.7. un (1) membre du personnel de soutien et un substitut, provenant préférablement des services pédagogiques.

#### 3.2. Nomination

- 3.2.1. Les candidatures émanant des professeurs siégeant aux comités de programmes et de la table de concertation – selon les règles établies par chacun - sont acheminées à l'assemblée générale du mois d'avril de chaque année aux fins d'élection de la délégation professorale à la commission des études, et ce, pour des mandats de deux ans.
- 3.2.2. Les enseignants mentionnés à l'article 3.1.4 sont élus membres de leur exécutif par l'ensemble des enseignants au cours d'une assemblée générale du Syndicat.
- 3.2.3. Les membres du personnel professionnel et du personnel de soutien sont élus par l'ensemble du personnel appartenant à leur groupe respectif au cours d'une

- assemblée extraordinaire tenue à la demande écrite du secrétaire du conseil d'administration.
- 3.2.4. La désignation des membres de la commission des études se fait normalement en mai de chaque année et ces nominations sont entérinées par le conseil d'administration à sa dernière assemblée de l'année scolaire.

#### 3.3. Durée du mandat

La durée du mandat des membres du personnel siégeant à la commission des études est de deux (2) ans à l'exception des étudiants dont le mandat est d'un (1) an. Les mandats peuvent être renouvelés. De plus, exception faite du cas où un membre a perdu sa qualité à siéger, les membres demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

## 3.4. Vacance, démission, perte de qualité

En cas de vacance, démission ou perte de qualité, une autre personne est nommée ou élue, selon les dispositions de l'article 3.2 pour terminer le mandat initial.

#### 22-CA-48 PROPOSITION

ATTENDU le Règlement de la commission des études;

**ATTENDU** que les personnes désignées sont élues par l'ensemble de leurs pairs au cours d'assemblées tenues conformément au *Règlement de la commission des études* et représentent les diverses catégories d'employés tel que le stipule l'article 3.1 du *Règlement de la commission des études*;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'entériner les nominations des personnes suivantes à titre de membres de la Commission des études pour l'année 2022-2023 :

Représentation	Membres
Présidence	Mme Josée Mercier, directrice des études
Secrétaire	M. Sébastien Bage, professeur au Département de cinéma et communication
Responsables des programmes d'études	M. Vincent Duchesne, directeur adjoint des études – Longueuil
	Mme Karine Mercier, directrice adjointe des études - ÉNA  Mme Nathalie Pellerin, directrice adjointe des études -  Longueuil  Mme Emmanuelle Roy, directrice adjointe des études —  Longueuil

Personnel professionnel	Mme Valérie Cliche, conseillère en services adaptés, DAEC
	(mandat A2022 à H2024)
	Mme Geneviève Brunet, conseillère pédagogique, DÉ
	(mandat A2022 à H2024)
Personnel de soutien	Mme Manon Lapierre, technicienne en administration – ÉNA- (2021 à 2023)
	Mme Marlène Couture, technicienne en administration (mandat A2022 à H2024)
Étudiants	Mme Alexis Vanier, étudiante en Sciences de la santé – préuniversitaire Longueuil
	M. Nicholas Bordeleau-Deas, étudiant en Techniques de maintenance d'aéronefs – secteur technique à l'ÉNA
	À VENIR – secteur technique Longueuil
Personnel enseignant provenant de	es programmes (ou groupes de programme) suivants :
Représentation	Membres
Sciences de la nature	M. Martin Desrochers, professeur – Chimie (mandat A2021 à H2023)
Sciences humaines	M. Martin Latreille, professeur – Anthropologie (mandat A2022 à H2024)
Arts, lettres et communication	M. Sébastien Bage, professeur – Cinéma (mandat A2022 à
Arts visuels	H2024)
Technologie de l'électronique	Mme Vanessa Blais, professeure - Techniques d'intégration
Techniques d'intégration	multimédia (mandat A2022 à H2024)
multimédia	
Techniques de l'informatique	
Techniques d'hygiène dentaire	Mme Maryse Demers, professeure – Hygiène dentaire
Techniques de denturologie	(mandat A2022 à H2024)
Techniques de prothèses dentaires	
Techniques d'éducation à	Mme Annie A. Gauthier, professeure – Radiodiagnostic
l'enfance	(mandat A2022 à H2024)
Soins infirmiers	(manage/leaf a rizot i)
Technologie de radiodiagnostic	
Techniques d'orthèses visuelles	Mme Lise Bédard, professeure – Techniques d'orthèses
·	•
Techniques comptabilité de	visuelles
Techniques comptabilité de gestion et Gestion de commerce	(mandat A2021 à H2023)

Techniques de maintenance	
d'aéronefs	
Aircraft Maintenance Technology	
Formation générale	M. Michel Nareau, professeur – Littérature et français (mandat A2022 à H2024)
	Mme Émilie Charbonneau, professeure – Éducation physique (mandat A2021 à H2023)
	Mme Guylaine Fontaine, professeure – Littérature et français, intérim Philosophie (mandat A2022 à H2024)
Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM)	Mme Julie Guyot, vice-présidente aux affaires pédagogiques

#### 10. ADOPTION DU BUDGET DU FONDS DE FONCTIONNEMENT 2022-2023

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le budget de fonctionnement 2022-2023. Il le commente et répond aux questions des membres.

#### 22-CA-49 PROPOSITION

ATTENDU l'allocation initiale déposée au mois de mai 2022;

**ATTENDU** le déficit prévu de 814 912 \$ en excluant la réduction liée au « Réinvestissement des surplus »;

ATTENDU la réduction de 1 221 400 \$ liée au « Réinvestissement des surplus » exigé par le MES

**ATTENDU** que le comité d'audit et des finances a reçu et analysé le budget de fonctionnement 2022-2023 élaboré par la direction du Cégep;

**ATTENDU** que le budget de fonctionnement est conforme aux attentes et respecte les règles du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Xavier Gret, appuyé par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée d'adopter le budget de fonctionnement 2022-2023.

### La résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Jean-Paul Gagné félicite M. François Lefebvre et ses collaborateurs d'avoir mené avec succès le dossier du financement des écoles nationales.

### 11. ADOPTION DU BUDGET DU FONDS D'INVESTISSEMENT 2022-2023

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le budget d'investissement 2022-2023. Il le commente et répond aux questions des membres.

#### 22-CA-50 PROPOSITION

**ATTENDU** que le comité d'audit et des finances a reçu et analysé le budget d'investissement 2022-2023 élaboré par la direction du Cégep;

**ATTENDU** que le budget d'investissement est conforme aux attentes et respecte les règles du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Xavier Pallares, appuyé par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée d'adopter le budget d'investissement 2022-2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 12. ADOPTION DE LA VERSION RÉVISÉE DE LA POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR, DE REPRÉSENTATION ET DE RÉUNION

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, dépose et présente la version révisée de la *Politique sur les frais de déplacement, de séjour, de représentation et de réunion.* 

En lien avec la hausse du prix de l'essence, il est proposé de modifier le taux de remboursement par kilométrage de 0,46\$ à 0,55\$ soit une augmentation de 0,09\$ par kilométrage. La proposition d'ajustement est basée sur les nouveaux taux adoptés par le Conseil du trésor.

La modification prendra effet dès son adoption, le 15 juin 2022.

#### 22-CA-51 PROPOSITION

**ATTENDU** la *Politique sur les frais de déplacement, de séjour, de représentation et de réunion* adoptée par le conseil d'administration le 12 juin 2019;

ATTENDU la hausse du prix de l'essence;

ATTENDU les nouveaux taux adoptés par le Conseil du trésor;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée d'adopter la version révisée de la *Politique sur les frais de déplacement, de séjour, de représentation et de réunion.* 

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 13. DÉPÔT DU DEVIS D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, dépose et présente le *Devis d'élaboration de la Politique* sur la protection des renseignements personnels. Elle répond aux questions des membres.

#### 14. ADOPTION DU CALENDRIER DES INSTANCES 2022-2023

Le Calendrier des instances 2022-2023 est déposé.

#### 22-CA-52 PROPOSITION

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale; **ATTENDU** la recommandation du comité directeur;

M. Xavier Pallares, appuyé par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée d'adopter le Calendrier des instances 2022-2023 tel qu'il est déposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 15. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

# 15.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Il répond aux questions des membres.

# 15.2 HUIS CLOS - PROJET D'AÉROCAMPUS

Ce point est traité à huis clos. M. Pascal Désilet, directeur de l'ÉNA, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA. Il commente et répond aux questions des membres.

## 16. INFORMATIONS

#### 16.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 20 avril 2022 au 27 mai 2022. M. Lambert souligne que quatre professeurs ont reçu des Prix de la ministre en enseignement supérieur et il souligne le travail important de ceux-ci.

### 16.2 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, élaboré par le comité directeur, a été transmis aux administrateurs le 28 avril 2022. Le questionnaire a été envoyé aux 20 membres du conseil d'administration et 14 d'entre eux ont répondu au questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 70% (comparativement à 72 % l'année dernière; 13 sur 17 membres). Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, dépose les résultats de cette évaluation.

# 16.3 PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DIRECTEUR POUR L'ANNÉE 2022-2023

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, dépose le plan de travail du comité directeur pour l'année 2022-2023.

## 16.4 SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, dépose le tableau de la composition du conseil d'administration et explique les décisions du comité directeur à l'égard des postes à combler.

#### 16.5 NOMBRE D'ÉTUDIANTS ADMIS AU DEUXIÈME TOUR

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre d'étudiants admis au deuxième tour pour la session d'automne 2022.

# 16.6 DEMANDES D'ADMISSION ET STATISTIQUES AU TROISIÈME TOUR

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre de demandes d'admission et les statistiques au troisième tour pour la session d'automne 2022.

# 16.7 MODIFICATIONS APPORTÉES AU CALENDRIER SCOLAIRE DE LA SESSION D'HIVER 2022, POUR LE CAMPUS DE LONGUEUIL

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose et commente la mise à jour du calendrier scolaire de la session d'hiver 2022.

# 16.8 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un document est déposé pour faire état des activités de représentation du directeur général du 18 avril 2022 au 3 juin 2022.

### 17. CORRESPONDANCE

Le 26 avril 2022, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, l'informant que le Cégep Édouard-Montpetit a reçu l'autorisation permanente d'offrir le programme d'études Techniques d'éducation spécialisée (351.A1) à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Le 17 mai 2022, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, l'informant des allocations budgétaires initiales pour le réseau collégial et de la publication du *Régime budgétaire et financier des cégeps pour l'année scolaire 2022-2023*.

Le 30 mai 2022, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, qui confirme l'octroi d'une subvention pour un projet de certification collégiale de courte durée pour les intervenants du milieu de la santé et des services sociaux.

## 18. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal du comité directeur du 6 avril 2022;
- Procès-verbal de la Commission des études du 12 avril 2022;
- Procès-verbal du comité d'audit et des finances du 17 novembre 2021;
- Procès-verbal du comité d'audit et des finances du 23 mars 2022.

## 19. ÉLECTIONS

## 19.1 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le processus d'élection du président est présidé par Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 28 avril 2021, stipule ce qui suit à l'article 3.5 :

- 3.5 Lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, en cas de force majeure, à l'assemblée subséquente, le conseil choisit un président et un vice-président parmi les membres en fonction qui ne font pas partie des membres du personnel du Cégep ou qui n'y sont pas étudiants. Il procède de la façon suivante :
  - 3.5.1 Le président et le vice-président sont choisis par mode d'élection présidée par le secrétaire du conseil;
  - 3.5.2 Les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt pour l'un des postes;
  - 3.5.3 Le vote est pris à main levée sauf lorsqu'un membre en fonction demande le vote au scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;
  - 3.5.4 Le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare d'abord élu le président, puis le vice-président. Le conseil peut désigner un ou plusieurs scrutateurs pour assister le secrétaire.

# Mises en candidatures pour le poste de président du conseil d'administration :

M. Sylvain Lambert propose la candidature de M. Jean-Paul Gagné. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

#### 22-CA-53 PROPOSITION

**ATTENDU** l'article 3.5 du Règlement de régie interne (Règlement numéro 1);

**ATTENDU** que l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* prévoit que le président est membre du comité directeur;

ATTENDU que le mandat de M. Jean-Paul Gagné à titre de président est échu;

M. Jean-Paul Gagné est élu président du conseil d'administration par acclamation pour l'année scolaire 2022-2023.

## La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 19.2 ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Le processus d'élection du vice-président est présidé par Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 28 avril 2021, stipule ce qui suit à l'article 3.5 :

- 3.5 Lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, en cas de force majeure, à l'assemblée subséquente, le conseil choisit un président et un vice-président parmi les membres en fonction qui ne font pas partie des membres du personnel du Cégep ou qui n'y sont pas étudiants. Il procède de la façon suivante :
  - 3.5.1 Le président et le vice-président sont choisis par mode d'élection présidée par le secrétaire du conseil;
  - 3.5.2 Les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt pour l'un des postes;
  - 3.5.3 Le vote est pris à main levée sauf lorsqu'un membre en fonction demande le vote au scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;
  - 3.5.4 Le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare d'abord élu le président, puis le vice-président. Le conseil peut désigner un ou plusieurs scrutateurs pour assister le secrétaire.

# Mises en candidatures pour le poste de vice-président du conseil d'administration :

M. Sylvain Lambert propose la candidature de M. Éric Trudeau. Celui-ci a indiqué, par écrit, son intérêt à occuper le poste de vice-président, conformément au *Règlement de régie interne* du Cégep. Aucune autre candidature n'est proposée.

## 22-CA-54 PROPOSITION

**ATTENDU** l'article 3.5 du Règlement de régie interne (Règlement numéro 1);

**ATTENDU** que l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* prévoit que le vice-président est membre du comité directeur;

**ATTENDU** que le mandat de M. Éric Trudeau à titre de vice-président est échu;

M. Éric Trudeau est élu vice-président du conseil d'administration par acclamation pour l'année scolaire 2022-2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 19.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Le processus d'élection des membres du comité directeur est présidé Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 28 avril 2021, stipule ce qui suit pour la composition du comité directeur (article 5.1) :

## 5.1 COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

- 5.1.1 Le comité directeur se compose des personnes suivantes :
  - 5.1.1.1 Le directeur général qui préside le comité;
  - 5.1.1.2 Le président;
  - 5.1.1.3 Le vice-président;
  - 5.1.1.4 Deux membres en fonction du conseil qui ne sont ni membres du personnel ni étudiants;
  - 5.1.1.5 Un membre en fonction du conseil qui est membre du personnel;
  - 5.1.1.6 Le directeur des études.
- 5.1.2 Les membres du comité directeur mentionnés aux alinéas 5.1.1.4 et 5.1.1.5 sont choisis par mode d'élection, présidée par le secrétaire du conseil, lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, dans le cas de force majeure, à l'assemblée subséquente et suivant les modalités suivantes :
  - 5.1.2.1 Les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu, ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt à siéger au comité directeur;
  - 5.1.2.2 Le vote a lieu à main levée sauf lorsqu'un membre demande le vote à scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;
  - 5.1.2.3 Le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare alors les élus. Le

conseil peut désigner un ou plusieurs scrutateurs pour assister le secrétaire.

# Mises en candidatures pour les postes de membres du comité directeur :

M. Sylvain Lambert propose les candidatures de M. Charles Vincent et Mme Julie Ethier à titre de membres externes du comité directeur et la candidature de Mme Stéphanie Arpin à titre de membre interne du comité directeur. Ceux-ci acceptent d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

### 22-CA-55 PROPOSITION

ATTENDU l'article 5.1 du Règlement de régie interne (Règlement numéro 1);

**ATTENDU** que le mandat au comité directeur de la membre interne Mme Stéphanie Arpin est échu:

**ATTENDU** que le mandat au comité directeur de la membre externe Mme Julie Ethier est échu; **ATTENDU** que le mandat au comité directeur du membre externe M. Charles Vincent est échu;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer M. Charles Vincent et Mme Julie Ethier comme membres externes du comité directeur et Mme Stéphanie Arpin comme membre interne au sein du comité directeur pour l'année scolaire 2022-2023.

## 19.4 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le processus d'élection des membres du comité d'audit et des finances est présidé Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration. Mme Lépine mentionne la possibilité de nommer un membre suppléant au sein du comité d'audit et des finances afin de faciliter l'atteinte du quorum pour les réunions de ce comité.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 28 avril 2021, prévoit ce qui suit pour le mandat et la composition du comité d'audit et des finances (articles 6.1.1 et 6.1.2) :

#### 6.1 COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

## 6.1.1 Mandat du comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances est chargé d'aviser le conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion financière et à la gestion des risques financiers des opérations du Cégep, et notamment des tâches suivantes :

- 6.1.1.1 Analyser les prévisions budgétaires ou les révisions budgétaires majeures de fonctionnement et d'investissement préparées par la direction du Cégep et faire des recommandations au conseil d'administration;
- 6.1.1.2 Superviser le processus permettant le choix de la firme d'auditeurs indépendants et recommander la nomination au conseil d'administration;
- 6.1.1.3 Évaluer annuellement le rendement de l'auditeur indépendant; 6.1.1.4 Passer en revue le rapport financier annuel et le rapport de l'auditeur indépendant, formuler un avis au conseil d'administration et assurer le suivi des recommandations;
- 6.1.1.5 Superviser le processus d'identification, de gestion et de révision des principaux risques en matière de gestion financière et de gestion contractuelle;
- 6.1.1.6 Veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place et s'assurer de l'application des mesures nécessaires pour assurer la saine gestion, l'intégrité des résultats financiers et la qualité des contrôles internes;
- 6.1.1.7 S'assurer que les règlements et politiques en matière de gestion financière, de gestion contractuelle et de gestion des approvisionnements soient élaborés et révisés au besoin et formuler des recommandations au conseil d'administration;
- 6.1.1.8 Gérer tout autre mandat spécifique relevant de son domaine d'expertise pouvant être confié par le conseil d'administration.

# 6.1.2 Composition

- 6.1.2.1 Le comité se compose de trois membres du conseil d'administration, dont au moins deux membres ont une compétence en matière de finances et de comptabilité, et qui sont nommés par le conseil d'administration au mois de juin de chaque année, ou à l'assemblée subséquente en cas de force majeure. Le comité doit être majoritairement composé de membres externes.
- 6.1.2.2 Le comité est présidé par un membre externe du Cégep qui a une compétence en matière de finances et de comptabilité désigné par le conseil au mois de juin de chaque année, ou à l'assemblée subséquente en cas de force majeure.
- 6.1.2.3 Le directeur des ressources financières accompagne le comité et prépare les dossiers qui lui sont soumis et le secrétaire du conseil agit à titre de secrétaire du comité.
- 6.1.2.4 Le président du conseil d'administration et le directeur général peuvent participer aux réunions du comité à titre d'observateurs.

Mises en candidatures pour les postes de membres du comité d'audit et des finances :

M. Sylvain Lambert propose la candidature de M. Patrick Monarque. Celui-ci a indiqué, par écrit, son intérêt à occuper le poste de président du comité d'audit et des finances, conformément au Règlement de régie interne du Cégep. Aucune autre candidature n'est proposée.

Les candidatures de Mme Monique Dion et de M. Ghislain Plourde sont proposées. Ceux-ci acceptent d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, explique que, lors de la réunion du 31 mai 2022, les membres du comité d'audit et des finances ont proposé de nommer un membre suppléant pour pallier aux difficultés d'atteinte du quorum pour les réunions de ce comité et ont convenu que M. Jean-Paul Gagné pourrait être ce membre suppléant.

22-CA-56 PROPOSITION

**ATTENDU** les articles 6.1.1 et 6.1.2 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1); **ATTENDU** que le mandat au comité d'audit et des finances de M. François Dussault Thériault est échu;

**ATTENDU** que le mandat au comité d'audit et des finances de M. Patrick Monarque est échu; **ATTENDU** que le mandat au comité d'audit et des finances de M. Ghislain Plourde est échu;

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée de nommer M. Patrick Monarque à titre de membre et président du comité d'audit et des finances, de nommer M. Ghislain Plourde et Mme Monique Dion comme membres du comité d'audit et des finances et de nommer M. Jean-Paul Gagné comme membre suppléant du comité d'audit et des finances pour l'année scolaire 2022-2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

20. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine rencontre du conseil d'administration est prévue le mercredi 12 octobre 2022 à 18 h 30.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 21 h 43.

Jean-Paul Gagné

Président du conseil d'administration

Marie-Pier Lépine

Secrétaire d'assemblée